



Coup de chaleur + chlore au bureau

Par **AnneduSud**, le **09/07/2016** à **09:39**

Bonjour,

je travaille en tant que assistante dans un magasin piscines. Une 50aine de seaux de chlore et d'autres produits chimiques piscines sont stockés à l'arrière, seule protection un rideau en lamelles plastique. (installé il y a deux an après avoir parlé de la médecine du travail et de mon début d'asthme depuis quelques mois après avoir commencé à travailler à cet endroit = depuis ce rideau la toux a disparu)

AU magasin cela sent "fort" le chlore tout de même...(réaction de mon patron à ce sujet quand moi j'en parle ou les clients: "ah bon? mais non." il diminue la vérité, rien est grave) mes clients me demandent souvent comment je fais...

Bref EN PLUS je n'ai pas de clime (j'ai un ventilateur à mes pieds qui brasse l'air chaud) et déjà l'année dernière jusqu'à 35!° le rideau en plastique ouvert car ouverture à l'arrière du rideau métallique du mur pour essayer aérer l'ensemble du magasin.

HIER donc une journée complète à 32/33° environ je suis rentrée et en soirée gros coup de chaleur vertiges/vomissement/grosse fatigue/maux de tête et j'en passe (je suis maman d'un petit de 18mois donc me reposer le soir après mon travail impossible. C'était très dure pour moi et j'en ai marre.

J'aimerais vraiment savoir quels sont mes droits quand il fait très chaud et cela me rend malade en plus?

Dois je m'absenter pour maladie et perdre le peu de salaire que j'ai? à quel moment puis je partir? QUels sont mes droits s'il vous plait?

Je vous remercie infiniment...

Par **P.M.**, le **09/07/2016** à **09:59**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'en reparler avec le Médecin du Travail mais vous pourriez éventuellement, avec les précautions d'usage, utiliser [le droit de retrait...](#)